Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260428-2026042806-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 23.04.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt-huit avril** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 23.04.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, Mme Alexia RISSEL, M. LUBIN André, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. Mme LUCAS Maëva, Mme HENRY Aurélie, M. FREROU Lilian, Mme LEBAS Betty, M. JERÔME Charly, Mme TAQUET Virginie, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. AVRIL David, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LOHAT Alain (pouvoir à M. LEVREL Denis), M. BLOT Olivier (pouvoir à Mme TAQUET Virginie), M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien (pouvoir à Mme HENRY Aurélie), M. HUET Valentin
Etaient absents :

Présents : 15
Votants : 18

Madame Sylvie LE GOUËVEC a été élue secrétaire.

Objet : 2026042806- Proposition groupement de commandes pour l'entretien de la voirie

Dans le cadre du renouvellement des marché travaux d'entretien voirie, la Communauté de Communes propose d'adhérer à un nouveau groupement de commandes pour le renouvellement des lots suivants ;

- LOT1 marché de petits travaux d'entretien
- LOT2 travaux de PATA (Point-À-Temps-Automatique)
- LOT3 travaux de curage
- LOT4-5-6 et 7 travaux de fauchage et de débroussaillage en fonction de la situation géographique des communes (Lot 7 Gaël/ Muel /st Malon),
- LOT8 Signalisation horizontale et verticale

Sont exclues ces mêmes prestations lorsqu'elles participent à l'aménagement, la création ou la modernisation d'une voirie (qui rentrent dans des opérations d'investissement). Le présent groupement ne répond que pour des travaux de fonctionnement.

M. Le Maire propose de continuer à adhérer à ce groupement de commandes.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260428-2026042806-DE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide d'adhérer au groupement de commande pour le renouvellement des lots nommés ci-dessus ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,